

Schéma Départemental des Services aux Familles 2024 - 2027





PRÉAMBULE

Les services aux familles visent à « répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ». Les services aux familles sont à ce titre essentiels pour agir dès le plus jeune âge contre les inégalités sociales et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le développement des services aux familles, secteur caractérisé par une grande pluralité d'acteurs, nécessite une coordination étroite et efficace de l'ensemble des parties prenantes.

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) réalisé en partenariat permet de croiser les priorités et d'identifier les territoires prioritaires pour réduire les inégalités d'accès aux services, favoriser la création de nouvelles solutions d'accueil pour les enfants et les jeunes et développer des actions de soutien à la parentalité. Il contribue à réinterroger les méthodes de travail avec les partenaires et à faire le lien entre les problématiques et les objectifs des politiques de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

En définissant les orientations stratégiques sur ces différentes politiques, le schéma départemental des services aux familles alimente les interventions négociées dans le cadre des Conventions Territoriales de Gestion (CTG) et de Grandir en Milieu Rural (GMR) signées à l'échelon infra-départemental.

3^e génération du Schéma Départemental des Services aux Familles (2016-2019, 2020-2023), le présent SDSF est le principal levier d'action par lequel le Comité Des Services aux Familles établit un diagnostic territorialisé des besoins et fixent collectivement les priorités d'action sur les 4 années à venir, 2024 à 2027.

Le SDSF est un document public, disponible sur chacun des sites internet des partenaires signataires.



INTRODUCTION



- Par leur action territoriale, les acteurs du SDSF contribuent au renforcement des liens, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.
- L'offre de service promue par le SDSF doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès aux soins.
- Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) sert de cadre structurant des plans d'action qui doivent se mettre en œuvre dans le département.



RÉFÉRENCES



- **Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021** relative aux services aux familles.
- **Article L. 112-2** du code de l'action sociale et des familles.
- **Articles L214-1 à L214-7** du code de de l'action sociale et des familles.
- **Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021** relatif à la gouvernance des services aux familles.
- **Circulaire N° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022** relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles.



6

THÉMATIQUES.

20

AXES.

66

ACTIONS.

1. Petite Enfance

- 1.1. Travailler les besoins d'offre d'accueil sur les territoires en déficit et conforter l'existant sur les autres territoires.
- 1.2. Favoriser l'accessibilité des structures aux enfants en situation de handicap et aux familles défavorisées et/ou confrontées à des événements fragilisants.
- 1.3. Soutenir la formation professionnelle.

2. Enfance – Jeunesse

- 2.1. Travailler les besoins d'offre d'accueil sur les territoires en déficit et conforter l'existant sur les autres territoires.
- 2.2. Favoriser l'accessibilité des structures aux enfants en situation de handicap et aux familles défavorisées et/ou confrontées à des événements fragilisants.
- 2.3. Développer la qualité éducative des accueils.
- 2.4. Informer les familles de l'offre d'accueil existante.

3. Parentalité

- 3.1. Favoriser la coordination des acteurs et donner de la lisibilité au soutien à la parentalité.
- 3.2. Développer une offre équilibrée en termes de soutien à la parentalité.
- 3.3. Pérenniser les associations de soutien à la parentalité existantes et favoriser l'émergence de nouvelles associations.
- 3.4. Accompagner les familles autour d'un événement qui les fragilise.

4. Animation de la vie sociale

- 4.1. Renforcer le maillage territorial des structures de l'animation de la vie sociale.
- 4.2. Accompagner les structures de l'AVS à développer et à diversifier leur offre de services auprès de la population.
- 4.3. Faciliter la modernisation et l'adaptation des équipements existants aux nouveaux besoins des territoires et des habitants.

5. Accès aux droits

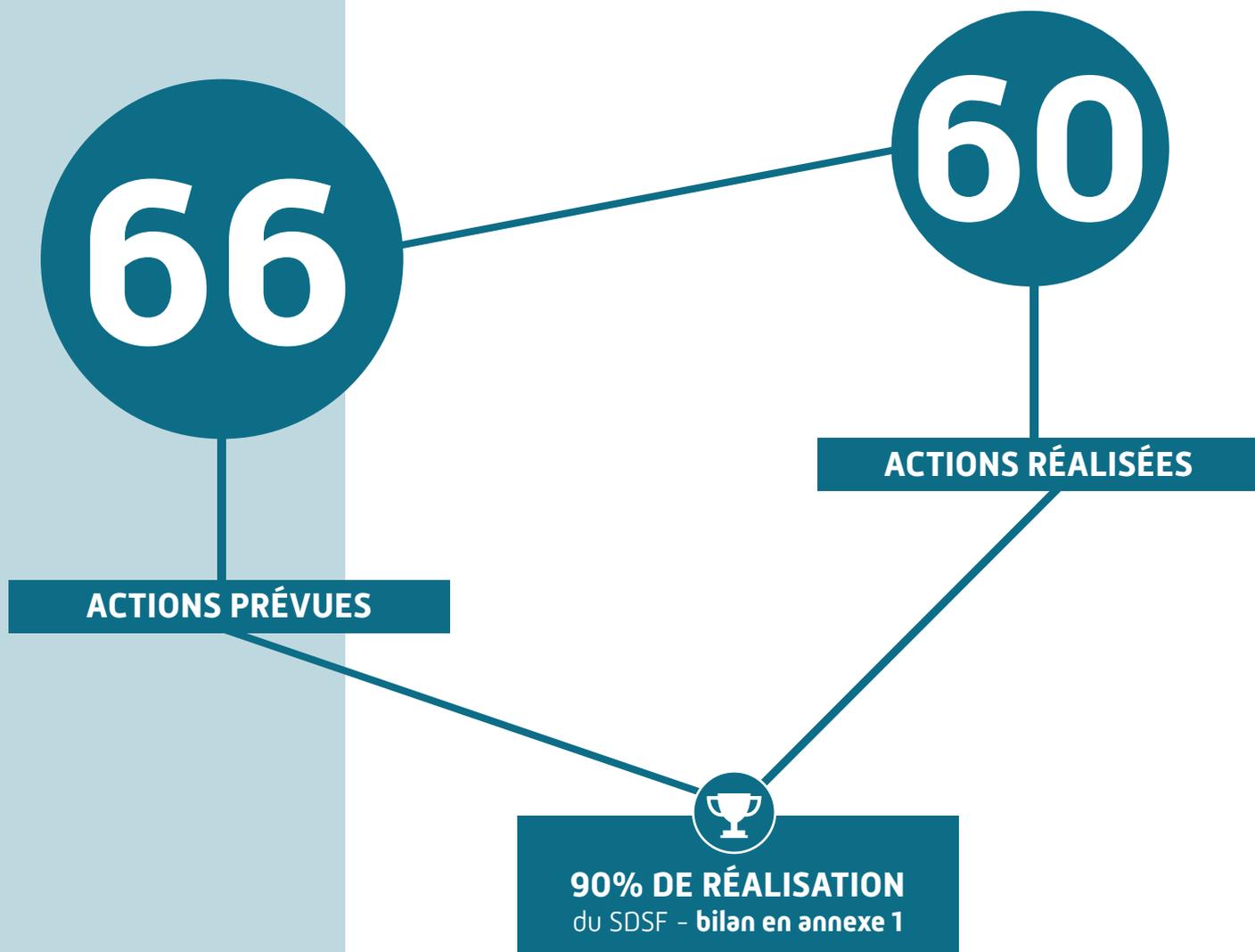
- 5.1. Développer des partenariats pour simplifier l'accès aux droits.
- 5.2. Réfléchir à la mise en place de « parcours coordonnés ».

6. Thématiques transversales

- 6.1. Participation des usagers.
 - 6.1.1. Favoriser la participation des familles.
- 6.2. Mobilité.
 - 6.2.1. Favoriser la mobilité des familles et des actions, veiller à un accès équitable aux services.
- 6.3. Laïcité.
 - 6.3.1. Promouvoir le vivre ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.
- 6.4. Développement Durable.
 - 6.4.1. Promouvoir les démarches éco-responsables.



BILAN DES ACTIONS



ACTEURS MOBILISÉS

- Caisse Commune de Sécurité Sociale.
- Conseil Départemental.
- Association des Maires.
- Communautés de Communes.
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Mutualité Sociale Agricole.
- Education Nationale.
- Union Départementale des Associations Familiales.
- Fédération Départementale des Foyers Ruraux.
- Fédération Régionale des Centres Sociaux.



APPRÉCIATION DU RÉSULTAT

Les deux années de crise sanitaire Covid-19 ont fortement perturbé la mise en œuvre des actions prévues au SDSF 2019-2023 et n'ont pas permis aux partenaires d'atteindre toutes les ambitions qu'ils s'étaient collectivement fixés. Néanmoins 60 actions ont pu être conduites en tout ou partie, soit 90% des actions prévues, permettant ainsi de maintenir au haut niveau de service aux familles sur le département.



Le diagnostic figure en annexe 2



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2024-2027

Le Comité Départemental des Services aux Familles a souhaité fixer des critères, afin de prioriser les actions suivies dans le SDSF, dans une volonté de pertinence et d'efficacité. L'objectif est de concentrer les moyens des partenaires et d'orienter ces forces dans une direction commune et partagée.

Les actions retenues dans le SDSF 2024-2027 doivent s'inscrire dans les 3 principes suivant :

1. Engager plusieurs partenaires en cofinancement,

2. Compléter ou s'ajouter aux actions déjà prévues unilatéralement par les programmes de travail des partenaires ou dans d'autres schémas, comme le schéma d'organisation sociale et médico-sociales, les protocoles de prévention et de protection de l'enfance, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics, le plan de lutte contre la pauvreté ou encore le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées,

3. Couvrir un besoin départemental ou qui excède le périmètre des Conventions Territoriales Globales et des Conventions Grandir en Milieu Rural signées avec les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sur le champ d'intervention des services aux familles.

Le SDSF propose des actions concrètes en vue d'atteindre les 4 objectifs suivants.



- **Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et notamment en favorisant la conciliation vie professionnelle/vie familiale.**

Proposer des modes de garde en horaires atypiques.

Améliorer les articulations entre accueil du jeune enfant et accompagnement vers l'emploi.

- **Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans.**

Créer des passerelles vers l'école préélémentaire dans la continuité des objectifs d'amélioration des coordinations des services scolaires et périscolaires notamment pour les enfants présentant un handicap ou une affection chronique.

- **Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.**

- **Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.**

Développer des solutions dédiées aux familles monoparentales.

Développer une offre en matière de soutien à la parentalité en matière numérique accessible et à proximité des parents.

Contribuer à l'accompagnement social des familles.

Développer l'animation de la vie sociale.

Renforcer l'information de l'ensemble des acteurs des services aux familles sur l'importance des 1000 premiers jours.



LES AMBITIONS DU SDSF 2024 – 2027

L'offre des services aux familles implique que notre public, les familles, trouve dans le SDSF la réponse à ses besoins, qui varient en fonction évènements de la vie. Plutôt qu'une approche traditionnelle par services ou par dispositifs, le CDSF opte pour une approche en fonction de ces évènements marquants dans la vie des familles.

AMBITION 1 : RENDRE LES FAMILLES ACTRICES DE LEUR TERRITOIRE

Action 1

Promouvoir l'animation de la vie sociale sur les territoires

Action 2

Coordonner et accompagner les Espaces de Vie Sociale sur le département pour développer les initiatives solidaires sur les territoires

Action 3

Accompagner les collectivités dans la construction de leurs politiques éducatives

AMBITION 2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS LOZÉRIENS DANS L'EXERCICE DE LEUR PARENTALITÉ ET POUR TROUVER UNE OFFRE D'ACCUEIL DE QUALITÉ

Action 1

Déployer un parcours coordonné PMI/CCSS pour accompagner les parents dans leurs démarches péri et post natales

Action 2

Assurer le service de Relais Petite Enfance sur tout le territoire de la Lozère, au service des parents et des professionnels

Action 3

Promouvoir le métier d'Assistante Maternelle pour maintenir et développer l'offre d'accueil

Action 4

Participer à l'amélioration de la qualité des accueils collectifs

Action 5

Déployer un lieu ressource parentalité

Action 6

Promouvoir l'offre de services des dispositifs d'appui à la parentalité

AMBITION 3 : OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES POUR FAVORISER L'INCLUSION DES PLUS JEUNES ATTEINTS DE HANDICAP

Action 1

Assurer le service de Pôle Ressources Handicap sur tout le territoire de la Lozère, au service des parents et des professionnels

Action 2

Faciliter la mobilité des jeunes atteints de handicap

Action 3

Promouvoir l'accompagnement à la parentalité auprès des parents atteints de handicaps

AMBITION 4 : FAVORISER L'ACCÈS À L'AUTONOMIE DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

Action 1

Organiser des ateliers numériques en Maison France Service et Maison Des Solidarités

Action 2

Renforcer l'intervention des promeneurs du net

Action 3

Déployer un parcours jeunes coordonnés entre les partenaires, notamment à destination des étudiants.

Action 4

Expérimenter le dispositif « Territoires Educatifs Ruraux » [TER]

AMBITION 5 : PERMETTRE À TOUTES LES FAMILLES L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX VACANCES

Action 1

Coordonner et simplifier les différents dispositifs d'aide aux loisirs proposés par les partenaires pour favoriser leur utilisation

Action 2

Coordonner les différents dispositifs d'aide aux vacances proposés par les partenaires pour élargir le nombre de familles bénéficiaires

Action 3

Promouvoir le BAFA pour accueillir de nouvelles familles

Action 4

Accueillir et fidéliser les animateurs des Centres de Loisirs pour maintenir et développer l'offre

AMBITION 6 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES EN CAS DE SÉPARATION

Action 1

Offrir un service de médiation familiale accessible sur tout le territoire du département

Action 2

Proposer un service d'espace rencontre accessible à tous

Action 3

Apporter un secours financier et social d'urgence aux familles en situation de crise



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des actions du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun qui s'imposent à chaque partie au schéma.

La gouvernance.

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma, les parties signataires ont mis en place une instance de pilotage, de coordination et d'animation au niveau départemental, le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF).



LE CDSF SE RÉUNIT UNE FOIS PAR AN.

Instance politique

présidée par le Préfet et vice-présidée par la Présidente du Conseil Départemental, le Président de la CCSS et un représentant des communes et intercommunalités du département.

Instance de coordination

de conseil, de proposition, de réflexion et de suivi qui assure le portage du schéma, impulse la démarche, suit, évalue, arbitre, et décide.

Le CDSF se dote d'un règlement intérieur fixant ses modalités de fonctionnement.



Le Président – Monsieur Philippe Castanet, Préfet du département.

La Vice-Présidente – Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de Lozère.

Le Vice-Président – Monsieur Laurent SUAUX, Président de la Communauté de Communes Cœur de Lozère et Madame Marie-Thérèse CHAPELLE, Maire de Bédouès-Cocurès, suppléante.

Le Vice-Président – Monsieur Philippe ROCHOUX, Président du Conseil de la CCSS de Lozère.

Maire de Florac Trois Rivières – Madame Flore THEROND.

Président de la Communauté de Communes du Haut Allier – Monsieur Francis CHABALIER.

Maire de Pourcharesses – Madame Audrey MALAVAL.

Maire de Nasbinals – Monsieur Bernard BASTIDE.

Maire d'Ispagnac – Monsieur Gérard PEDRINI.

Maire déléguée de Bourgs sur Colagne – Madame Michèle CASTAN.

Maire du Rozier – Monsieur Arnaud CURVELIER.

Maire des Salettes – Madame Suzanne BADAROUX,

Directrice Générale Adjointe du Conseil Départemental de la Lozère – Madame Emilie POUZET-ROBERT.

Cheffe du service Prévention Santé Offre d'Accueil du Conseil Départemental de la Lozère,
Madame Anne-Claire GALLEGO.

Coordnatrice au service Prévention Santé Offre d'Accueil – Madame Caroline JASSIN,

Educatrice de jeunes enfants au service Prévention Santé Offre d'Accueil – Madame Aurore BOURGIN.

Directrice de la Formation et des Parcours professionnels du Conseil Régional d'Occitanie – Madame Agnès NADOT.

Direction de la Formation et des Parcours professionnels – Madame Cathy ORLIAC.

Directeur Adjoint de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,
Monsieur Xavier MOINE.

Directeur Académique des Services de l'Education Nationale – Monsieur Alexandre FALCO.

Commissaire de Police – Madame Brigitte MARIN.

Délégué départemental par intérim de l'Agence Régionale de Santé – Monsieur Stéphane RIBAUT.

Administrateur MSA – Monsieur Patrick FERRERES.

Administratrice MSA – Madame Cécile ROUVIERE.

Directrice Générale de la MSA Languedoc – Madame Marie-Agnès GARCIA.

Directrice Adjointe de la MSA Languedoc – Madame Nathalie BOUGHAMBOUZ.

Directeur de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère – Monsieur Nicolas PERRIN,

Responsable du service Action sociale de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère – Madame Amandine PIC.

Directrice de la crèche de Langogne – Madame Caroline BLANC.

Directrice du service de la petite enfance CIAS Cœur de Lozère – Madame Anne-Lise MERSADIER.

Présidente de l'association Trait d'Union de Lozère – Madame Christel FRATTO.

Directrice de la crèche de Marvejols SPL les P'tits Loups – Madame Claire GENOULHAC,

Directrice de la crèche et du LAEP de Saint-Chély d'Apcher – Madame Laurence CELLIER.

Présidente de l'association lozérienne d'assistantes maternelles agréées familles d'accueil (ALAMAFA)
Madame Marie-Alix POTTIER.

Directrice de la Crèche de Florac – Madame Sarah TUFFERY,

Présidente de l'association Naître et grandir – Madame Julie MOLLET.

Trésorière de l'association Naître et grandir – Madame Anne-Laure CHARLERY.

Vice-présidente de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM), délégation Occitanie
Madame Sabine GORGHESE.

Présidente de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM), délégation Occitanie
Madame Martine PLANE.

Président de l'UDAF Lozère – Monsieur Michel CAPONI, Madame Amélie CHANUT

Madame Emilienne GERBAL

Conseillère CCSS, membre de la commission d'action sanitaire et sociale, administratrice à la SPL des P'tits Loups du Gévaudan
Madame Lise NOGARET,

Directeur de l'UDAF Lozère – Monsieur Dominique PREVOT – Le secrétariat est assuré par la CCSS.



SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le présent schéma. Le Secrétaire du CDSF est chargé de centraliser les suivis et de communiquer un rapport annuel au CDSF.

Modification et résiliation du schéma.

Le schéma est susceptible d'être modifié et révisé annuellement, sur décision du CDSF. Ainsi, chaque année, en fonction de la mise en œuvre et de l'évaluation du dispositif, les parties signataires conviennent de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Durée du Schéma.

Le schéma départemental des services aux familles est valable pour une durée de 4 ans, soit 2024-2027.



LES SIGNATAIRES



- **Le Président** – Monsieur Philippe Castanet, Préfet du département.
- **La Vice-Présidente** – Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de Lozère.
- **Le Vice-Président** – Monsieur Laurent SUAU, Président de la Communauté de Communes Cœur de Lozère.
- **Le Vice-Président** – Monsieur Philippe ROCHOUX, Président du Conseil de la CCSS de la Lozère.



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES**

LOZÈRE

